

MENTION DE CONVOCATION

Du vingt et un juin deux mille seize. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le vingt quatre juin deux mil seize à vingt heure trente en Mairie de Mars-sur-Allier.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2016

Le vendredi vingt quatre juin deux mil seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique CONTE Jean-Marie, FAVARCQ Thierry, HUMBERT Marie (arrivée à 21h25), LEBRUN Aurore, PETIT Corinne, THONIER Cécile

Pouvoir donné à : GIEMZA Samuel (pouvoir à CONTE Jean-MARIE)

Excusés sans pouvoir : -

Non excusés :

Séance ouverte à : 20 h 40

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2016
- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour le SIAEP
- Dissolution du SIEE de Mars-sur-Allier
- Délibération pour les demandes de subventions pour la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux et amélioration de l'isolation de la salle communale « Georges Léger »
- Décision modificative n° 1 - ajustement de la subvention 2016 versée au Comité des Fêtes
- Modification délibération n° 2016/AVRIL/003 « subventions 2016 attribuées aux associations »
- Renforcement des réseaux ERDF et France Télécom au lieu-dit « Châteauneuf »
- Instauration du droit de préemption sur le territoire de la commune
- Questions et informations diverses

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/001
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry FAVARCQ est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2016

Aucune remarque particulière n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/003

DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LE SIAEP

La commune de Mars-sur-Allier ayant délégué la compétence Eau Potable au SIAEP Allier Nivernais en date du 15 décembre 2015, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'élire un délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au Comité du SIAEP Allier Nivernais à compter du 1^{er} janvier 2017, le contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux se terminant le 31 décembre 2016.

*Thierry FAVARCQ est proposé afin d'être délégué titulaire
Aurore LEBRUN est proposée afin d'être déléguée suppléante*

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les membres du Conseil Municipal approuve cette décision.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/004

DISSOLUTION DU SIEE DE MARS-SUR-ALLIER

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 40 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 1932 modifié, portant création du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de Mars-sur-Allier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-P-445 du 29 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale pour le département de la Nièvre ;

Vu la délibération n° 07-2016 du 17 juin 2016 du Conseil d'Administration du Syndicat d'Electricité et d'Equipement DE Mars-sur-Allier portant avis favorable au projet de dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de Mars-sur-Allier au 1^{er} janvier 2017.

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale de la Nièvre prévoit la dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de Mars-sur-Allier,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2016-P-883 du 06 juin 2016, portant projet de dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de Mars-sur-Allier,

Monsieur le Maire explique que le projet de dissolution est projeté au 1^{er} janvier 2017.

L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des Conseils Municipaux de toutes les communes membres du Syndicat, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement de Mars-sur-Allier au 1^{er} janvier 2017.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/005

MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET AMELIORATION DE L'ISOLATION DE LA SALLE COMMUNALE « GEORGES LEGER »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Que, dans le cadre de la loi du 11 février 2005 relative à l'accessibilité des handicapés, les établissements communaux recevant du public doivent être accessibles.
- Que, dans un souci d'économie, il convient d'améliorer l'isolation de la salle communale « Georges Léger »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- S'engage à réaliser les travaux nécessaires de mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux et d'amélioration de l'isolation de la salle communale « Georges Léger ».
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour demander les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/006

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 « AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION 2016 VERSEE AU COMITE DES FETES »

Suite à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 13 mai 2016, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de prendre une décision modificative pour l'ajustement de la subvention 2016 versée au Comité des Fêtes.

Section de fonctionnement

022	« dépenses imprévues de fonctionnement »	- 5 500
6574	« Subventions de fonctionnement aux associations »	+ 5 500

Après délibération, le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention approuve cette décision modificative n°1.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/007

MODIFICATION DELIBERATION N° 2016/AVRIL/003 « SUBVENTIONS 2016 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée sur la délibération n° 2016/JUIN/003 intitulée « Subventions 2016 attribuées aux Associations ».

En effet, il convient de lire « **MFR LIMOISE** » en lieu et place de « **CFA LANOUE** » pour la somme de **100 €**.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve cette modification.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/008

RENFORCEMENT DES RESEAUX ERDF ET ORANGE SA DU « N° 4 AU N° 22 ROUTE DU VEURDRE »

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du dossier pour le renforcement des réseaux ERDF et Orange SA du n° 4 au n° 22 Route du Veurdre par le S.I.E.E.E.N.

Enfouissement réseaux ERDF

L'enfouissement des réseaux ERDF est entièrement pris en charge par le S.I.E.E.E.N

Enfouissement des réseaux Orange SA

- *La part communale pour les travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom est de 14 976,00 € TTC.*
- *La part communale pour les frais de câblage de communications électroniques par France Télécom est de 711,46 € TTC (18% de 3 952,56 €).*
- *Selon les termes de la convention particulière CNV-FC4-54-15-00073320, en remboursement de cette somme, la commune devra ensuite émettre un titre exécutoire d'un montant de 715,41 € TTC*

Après délibération, le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- *Valide les travaux d'enfouissement des réseaux ERDF et Orange SA*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention particulière CNV-FC4-54-15-00073320 pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la commune de Mars-sur-Allier*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée génie civil réseau de télécommunication*
- *Charge Monsieur le Maire du bon suivi des travaux*

A la suite de cela, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis établi par le S.I.E.E.E.N le 30 décembre 2014 pour les travaux d'éclairage public du n°4 au n°22 Route du Veurdre.

- *Le montant total HT de ces travaux est de 30 480,00 €.*
- *La participation communale pour ces travaux est de 13 192,00 €. Il est possible de régler cette somme en 12 annuités.*
- *Ces travaux pourraient être programmés en 2017 ou 2018.*

ARRIVÉE DE MARIE HUMBERT À 21H25

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/008

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry FAVARCQ, Premier Adjoint.

Thierry FAVARCQ explique au Conseil Municipal que la préemption est une procédure permettant à une personne publique (ex : collectivité territoriale) d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne privée

(particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain.

Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Souhaite reporter sa délibération à une date ultérieure
- Demande à Thierry FAVARCQ de créer une commission de travail
- Charge Thierry FAVARCQ de poursuivre et d'approfondir ce dossier

La commission ainsi créée est composée de Thierry FAVARCQ, Corinne PETIT, Cécile THONIER, Marie HUMBERT et Véronique CHEVALIER.

Thierry FAVARCQ se charge de contacter les services de l'Etat et d'organiser une réunion en Mairie de Mars-sur-Allier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/009
REUNION DE LA COMMISSION « TRAVAUX ET VOIRIE »

Monsieur le Maire propose à la Commission « travaux et voirie » une réunion le mardi 28 juin 2016 à 18h00 pour examiner les divers devis pour les travaux d'isolation et d'accessibilité de la salle communale « Georges Léger avant la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal prévue le vendredi 29 juillet 2016 à 18h30 en Mairie.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/010
AFFAIRE COMMUNE DE MARS-SUR-ALLIER C/O EPOUX BIXEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les époux BIXEL ont été déboutés.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/011
ACHAT D'UNE BALAYEUSE D'OCCASION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rachat de la balayeuse de la commune de Sauvigny les Bois.

Valeur état neuf : 10 000 €.

La commune de Sauvigny les Bois souhaite vendre cette balayeuse au prix de 1 500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'acquérir pour 750 €.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide d'ajourner cette décision.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/012
PLANNING DE TONTE

Marie HUMBERT souligne que le planning de tonte n'est pas respecté notamment sur le chemin de Bruzeau et précise que la fréquence d'une fois par mois serait bien. Notre employé communal a-t'il assez de temps ?

Jean-Claude BERTHOMIER affirme que l'employé communal a assez de temps pour effectuer son travail mais précise qu'il n'est pas souvent évident d'organiser le travail de l'employé communal et des employés intercommunaux.

Marie HUMBERT demande également que les côtés de la route soient fauchés à la sortie du pont de Bruzeau même si ces travaux de tonte sont du ressort du Département et non de la commune afin d'avoir plus de visibilité de la chaussée. Monsieur le Maire prendra contact avec les services du Conseil Départemental afin de faire le nécessaire.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/013
CHEMIN DU CHAMP PAGENOT

Baptiste BOULON demande que le « nid de poule » devant la ferme DESSAUNY soit bouché.

DÉLIBÉRATION N°2016/JUIN/014
CHEMIN DU CHAILLOU

Véronique CHEVALIER demande à Monsieur le Maire de venir constater l'indélicatesse de certaines personnes qui jettent des bouteilles dans son pré et le long de la voie communale et ensuite de prévenir la Gendarmerie de Saint Pierre le Moutier afin qu'une procédure soit ouverte.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
29 juillet 2016 (suivi d'un repas champêtre à l'Espace Jean Philippe PETIT)

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22 h 45.

La (e) Secrétaire,

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n° 2016/JUIN/001 à la délibération n° 2016/JUIN/014

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
BERTHOMIER	J-Claude				
BOULON	Baptiste				
CHEVALIER	Véronique				
CONTE	J-Marie				
DELEUME	Jean				
FAVARCQ	Thierry				
GIEMZA	Samuel		X J-M CONTE		
HUMBERT	Marie				
LEBRUN	Aurore				
PETIT	Corinne				
THONIER	Cécile				